

Albéric vint au monde le 1^{er} mai 1848. Cet Albéric n'est pas seulement l'auteur d'un roman naturaliste, mais bien de deux romans (*Jour*, Paris, 1875, in-12, et *Mâle et Femelle*, Paris, 1876, in-12). Au petit bijou typographique cité par Jean de Lochère, il faut joindre un autre petit bijou : *Manon Lescaut* (avec préface d'Alexandre Dumas junior), et deux splendides diamants : *la Vie de Jésus*, de Louis Veuillot, et *l'Imitation de N. S. J. C.*

On trouvera d'autres renseignements dans l'excellente *Bibliographie générale de l'Agénois*, par Jules Andrieu (t. I, 1886, p. 329).

UN VIEUX CHERCHEUR.

Fouquier-Tinville, poète (XXIII, 740).

— Fouquier-Tinville était procureur au Châtelet, et je ne sais si, comme le dit M. Moulin, ce fut pour obtenir un emploi qu'il se fit poète en l'honneur de Louis XVI, mais le fait en lui-même est exact. Voici les vers demandés par notre confrère H. W., avec la mention textuelle qui les précédait :

Vers que l'on prie Messieurs les rédacteurs du journal d'insérer dans leur feuille.

D'une profonde paix nous goûtons les douceurs,
Même au milieu des fureurs de la guerre :
Louis sut, en tout temps, la donner à nos

En l'accordant à la fière Angleterre,

Louis admit ses ennemis

Au rang de ses enfants chéris.

Sous l'autorité paternelle

De ce prince, ami de la paix,

La France a pris une splendeur nouvelle,

Et notre amour égale ses bienfaits.

Signé : FOUQUIER DE TINVILLE,
abonné.

Cette poésie était fort médiocre : en dix vers, on y retrouvait deux fois le mot *paix*, deux fois le mot *Louis*, etc. Le cinquième vers contenait trois désinences en *i* en huit syllabes, et la césure rimait avec la finale, ce qui est irrégulier. L'ensemble était bien pauvre comme idées et comme style. Aussi l'abbé Aubert ne jugea-t-il pas ce morceau digne d'insertion. Il le jeta dans un carton où il avait coutume de reléguer toutes les pièces inutiles et qu'il appelait plaisamment le *cimetière des innocents*. Mais comme c'était un homme avisé et qui savait retrouver au besoin les *petits papiers* (pour employer l'expression d'aujourd'hui), en 1793 il exhuma les vers de Fouquier-Tinville et il les portait toujours avec lui, comme une *carte de sa-*

reté, bien décidé à les lire devant le tribunal révolutionnaire, s'il y était traduit. Après la tourmente, l'abbé Aubert communiqua cette pièce à son confrère l'abbé Delille, qui l'inséra dans les notes de son poème sur la *Pitié* (édition de 1803, an XI), sous deux vers ainsi conçus :

Et Tinville, après lui traînant tous ses forfaits,
Va, dans des fiots de sang, se débattre à jamais.

Plusieurs autres amis avaient d'ailleurs vu cette poésie entre les mains de l'abbé Aubert, et son authenticité ne paraît pas douteuse.

(Bourges.)

L. JENVY.

Talleyrand a-t-il été citoyen américain ? (XXIV, 36.) — Le *Critic* de New-York, dans son numéro du 14 février, a donné réponse à la question de l'*Intermédiaire*, en publiant le document suivant, cité dans les *Mémoires de Mathew Clarkson* (1735-1800) :

I, Charles Maurice de Talleyrand Perigord, formerly Administrator of the Department of Paris, son of Joseph Daniel de Talleyrand Perigord, a General in the armies of France, born at Paris and arrived at Philadelphia from London, do swear that I will be faithful and bear true allegiance to the Commonwealth of Pennsylvania and to the United States of America; that I will not at any time wilfully and knowingly do any matter or thing prejudicial to the freedom and independence thereof.

CH. MAU. DE TALLEYRAND PÉRIGORD.

Sworn on the 19th, May, 1794, before

M. CLARKSON, Mayor.

Dont voici la traduction :

Je, soussigné, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ex-administrateur du département de Paris, fils de J. D. de Talleyrand-Périgord, général des armées de France, né à Paris et arrivé à Philadelphie, venant de Londres, prête serment de fidélité au gouvernement de Pennsylvanie et des Etats-Unis d'Amérique, déclare, en outre, de mon plein gré et en connaissance de cause, que je ne commettrai jamais aucun acte préjudiciable à leur liberté et à leur indépendance.

CH. MAU. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Juré le 19 mai 1794, devant

M. CLARKSON, maire.

P. c. c. : GEORGES BERTIN.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le mariage jugé par Franklin. — L'Angleterre a constitué ces temps